

**Conseil communal du 17 mai 2016**

**à 20h**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**GRADE LEGAL**

**1. Grade légal – Prestation de serment du Directeur général**

Le Conseil communal est invité à constater la prestation de serment du Directeur général.

**TERRASSES**

**2. Règlement général de police – Livre II – Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de terrasses sur le domaine public – Livre I<sup>er</sup> – Modification de l'article 7**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de terrasses sur le domaine public au Livre II du Règlement général de police ainsi que la modification de l'article 7 du Règlement général de police, Livre I<sup>er</sup>.

**3. Nouveau règlement communal – Prime pour l'acquisition de mobilier de terrasse des établissements HoReCa – Arrêt**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le nouveau règlement communal de prime pour l'acquisition de mobilier de terrasse des établissements HoReCa.

**4. Impositions communales – Redevance communale sur le placement de terrasses/de tables et de chaises – Exercices 2014 à 2019 – Abrogation du règlement redevance avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord quant à l'abrogation pure et simple du règlement relatif à la redevance communale sur le placement de terrasses, de tables et de chaises, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.

## JURIDIQUE

### **5. Règlement général de police – Livre II – Règlement général sur les cimetières – Modification – Adoption**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement général sur les inhumations, les incinérations et les cimetières du Livre II du Règlement général de police du 16 décembre 2014 et ce, conformément au Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation.

## FINANCES

### **6. Comptes Communaux de l'exercice 2015 – Art. L1122-23 du CDLD – Arrêt**

#### **- DECISION**

En application des articles L3131-1, § 1<sup>er</sup>, 6 ° et L1122-23 du CDLD, les Comptes Annuels 2015 de la Ville de Binche, sont soumis au Conseil communal.

### **7. Modification budgétaire n° 1 – 2016 – Ordinaire et extraordinaire – Art. L1122-23 du CDLD – Arrêt**

#### **- DECISION**

En application des articles L3131-1, § 1<sup>er</sup>, 6 ° et L1122-23 du CDLD, la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche, est soumise au Conseil communal.

### **8. Provision PCS – Stage d'été du Plan de Cohésion sociale – Octroi d'une provision de trésorerie pour la gestion journalière du stage d'été**

#### **- DECISION**

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie à l'éducateur responsable du stage, organisé par le PCS, pour la période du 04 juillet 2016 au 08 juillet 2016.

## REGIE FONCIERE

### **9. Régie foncière – Comptabilité générale – Exercice 2015 – Etat des recettes et des dépenses**

#### **- ARRET**

En application des articles L3131-1, § 1<sup>er</sup>, 6 ° et L1122-23 du CDLD, l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 2015, ainsi que les comptes annuels 2015 sont soumis au Conseil communal. Le Conseil communal est invité à arrêter l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 2015, ainsi que les comptes annuels 2015 de la Régie foncière.

## SUBSIDES

### **10. Subsidés communaux 2016 – Agréation de l'Asbl Orange Trophy**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agrégation l'Asbl Orange Trophy, organisatrice du tournoi international de tennis de Binche pour lequel un crédit nominatif de 5.000 € est inscrit au budget ordinaire 2016.

**11. Union des Villes et Communes de Wallonie – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 13 mai 2016**

**- APPROBATION**

L'Asbl Union des Villes et Communes de Wallonie tiendra son Assemblée générale le vendredi 13 mai 2016. Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes 2015 ;
- approuver la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire ;
- approuver le budget 2016.

**12. SWDE – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016**

**- APPROBATION**

La SWDE tiendra son Assemblée générale ordinaire le mardi 31 mai 2016. Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

- approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 ;
- rapport du Conseil d'Administration ;
- rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
- approbation du bilan, du compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2015 ;
- décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
- élection de deux Commissaires-réviseurs ;
- émoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale ;
- nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes.

**13. IMIO – Approbation de l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 02 juin 2016**

**- APPROBATION**

L'Intercommunale IMIO tiendra ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le jeudi 02 juin 2016. Le Conseil communal est invité à :

- approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :
  - présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
  - présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
  - présentation et approbation des comptes 2015 ;
  - décharge aux administrateurs ;
  - décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
  - désignation d'un administrateur ;
- approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :
  - modification des statuts de l'intercommunale.

**14. Bois de l'Alloët – Vente de bois – Arbres à abattre pour raison de sécurité – Approbation d'une offre suivant la procédure de gré à gré – Appel d'offres restreint – Ratification de la décision du Collège communal**

**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la désignation prise par le Collège communal de l'adjudicataire retenu, lors de la vente de bois, suite à un appel d'offres restreint (procédure de gré à gré) sollicité par le SPW-DGARNE-DNF, dans le cadre d'arbres à abattre pour raison de sécurité.

**15. Eclairage public – TRACE n°174391 – Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche**

- **Approbation du projet**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Eclairage public - TRACE n° 174391 - Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux d'amélioration de l'éclairage public des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche pour le montant estimatif de 68.579,36 € TVAC comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 971, les plans et les documents du marché ayant pour objet « Eclairage public - TRACE n° 174391 - Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche », établis par l'auteur de projet, ORES - Région Mons - La Louvière, Avenue du Parc d'Aventures Scientifique 1 7080 FRAMERIES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges. Le montant est estimé à 56.677,18 € hors TVA ou 68.579,36 €, TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot1: FOURNITURES, estimé à 7.150,00 € hors TVA ou 8.651,63 €, TVA comprise;
- lot 2: MISE EN OEUVRE, estimé à 41.499,83 € hors TVA ou 50.214,79 €, TVA comprise;
- lot 3: PRESTATIONS ORES, estimé à 8.027,22 € hors TVA ou 9.712,94 €, TVA comprise;
- recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Mons-La Louvière chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale de Binche conclu par ORES ASSETS en date du 01/01/2014 et ce, pour une durée de 3 ans ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 426/732-60 ;
- transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

**16. Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché objet « Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1068 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 28.890,00 € hors TVA ou 34.956,90 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 721/724-60 (n° de projet 20160160).

**17. Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité**  
- **Approbation des conditions et du mode de passation**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux de réaménagement ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1050, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité », établis par le Service du Patrimoine. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 74.181,59 € hors TVA ou 89.759,72 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 766/721-54 (n° de projet 20160014).

**18. Réfection de trottoirs et de voirie à la rue Georges Hautmont à Waudrez**  
- **Approbation d'avenant 1**  
- **Remplacement de l'égouttage existant défectueux**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 - remplacement égouttage existant défectueux du marché « Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez » pour le montant total en plus de 49.926,43 € hors TVA ou 60.410,98 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 30 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015 (n° de projet 20150189) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015 (n° de projet 20150189).

**19. Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM**  
- **Approbation des conditions et du mode de passation**  
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1072 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 61.174,98 € hors TVA ou 74.021,73 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire les crédits nécessaires à la dépense lors de la modification budgétaire extraordinaire n°1 ;
- approuver le principe des travaux.

## ILOT DES PASTURES

### **20. Ilot des Pastures – Acquisition du bien appartenant à ISSH – Avenue Wanderpepen 50 et cadastré C175v4 (porche)**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à décider :

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, le bien situé 50 avenue Wanderpepen, cadastré C 175v4 et appartenant à la S.C.R.L Immobilière sociale entre Sambre et Haine, au prix de 130.000 €, prix fixé par le comité d'acquisition d'immeubles ;
- de confier le dossier au notaire désigné ;
- d'imputer la dépense précitée à l'article article 529/712-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 ;
- d'adresser la présente délibération, accompagnée des pièces des dossiers, au Service public de Wallonie - Service Aménagement Opérationnel - Rue des Brigades d'Irlande, 1 à Jambes, aux propriétaires concernés ainsi qu'au Directeur financier.

### **21. Ilot des Pastures – Acquisition d'un bien appartenant à ISSH – Avenue Wanderpepen +52 et cadastré C 235 e3 (entrepôt)**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à décider :

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, le bien situé +52 avenue Wanderpepen, cadastré C235 e3 et appartenant à la S.C.R.L Immobilière sociale entre Sambre et Haine, au prix de 400.000 €, prix fixé par le comité d'acquisition d'immeubles
- de confier le dossier au notaire désigné ;
- d'imputer la dépense précitée à l'article article 529/712-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2016
- d'adresser la présente délibération, accompagnée des pièces des dossiers, au Service public de Wallonie - Service Aménagement Opérationnel - Rue des Brigades d'Irlande, 1 à Jambes, aux propriétaires concernés ainsi qu'au Directeur financier

## PLAINE DE JEUX

### **22. Plaine de jeux 2016 – Octroi d'une provision de trésorerie pour la gestion journalière de la plaine de jeux**

#### **- DECISION**

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie d'un montant de 1000 €, à la coordinatrice de la plaine de jeux, pour la période du 04 juillet 2016 au 22 juillet 2016.

## PLAN DE COHESION SOCIALE

### **23. Plan de Cohésion sociale – Appel à projet Interculturel – Année 2016**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le principe de l'appel à projet Interculturel lancé par le Plan de Cohésion sociale ;
- le règlement du présent appel à projet ;
- les modalités liées à la collaboration entre le Plan de Cohésion sociale et le(s) partenaire(s) sélectionnés (transferts financiers, aide en moyen humain et matériel, agenda etc.) et qui seront détaillés dans une convention de partenariat ;
- la délégation au Collège communal des décisions liées au présent appel à projet.

### **24. Avenant à la convention « PCS - Article 27 » pour l'année 2016**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'avenant à la convention « PCS - Article 27 » pour l'année 2016.

## FABRIQUES D'EGLISES

### **25. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Compte – Exercice 2015**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance du 19 mars 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 45.137,82 € ;
- Dépenses : 28.634,24 € ;
- Excédent : 16.503,58 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 34.210,20€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

### **26. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Compte – Exercice 2015**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 238.618,16 € ;
- Dépenses : 177.759,47 € ;
- Excédent : 60.858,69 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 217.563,31€ (un montant de 87.939,98€ approuvé au budget de l'exercice 2014 et un montant 129.623,33€ approuvé au budget de l'exercice 2015).

### **27. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2015**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance du 03 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 9.433,97 € ;
- Dépenses : 4.445,29 € ;
- Excédent : 4.988,68 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 3.830,08€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

## **28. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Compte – Exercice 2015**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines, en sa séance du 29 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 17.561,86 € ;
- Dépenses : 9.913,01 € ;
- Excédent : 7.648,85 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 11.121,52€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

## **29. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2015**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 16 février 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 49.115,22 € ;
- Dépenses : 41.358,79 € ;
- Excédent : 7.756,43 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 36.072,34€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

## **30. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes – Compte – Exercice 2015**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 41.198,64 € ;
- Dépenses : 32.437,32 € ;
- Excédent : 8.761,32 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 32.320,09€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

## **31. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Compte – Exercice 2015**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 17 mars 2016, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 14.948,91 € ;
- Dépenses : 4.355,67 € ;
- Excédent : 10.593,24 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 7.767,51€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.



**32. Fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois – Compte – Exercice 2015**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à rejeter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois, vu la nullité des pièces justificatives et de la délibération du 23 mars 2016 du Conseil de fabrique.

**33. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Compte – Exercice 2015**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 13 avril 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 26.067,09 € ;
- Dépenses : 11.353,45 € ;
- Excédent : 14.713,64 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 10.447,81€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

**34. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes – Compte – Exercice 2015**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 13 avril 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 27.272,20 € ;
- Dépenses : 22.100,44 € ;
- Excédent : 5.171,76 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 22.239,98€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

**35. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2016**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 35.785,77 € ;
- Dépenses : 35.785,77 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire complémentaire de 1.316,86€ dans le cadre du remplacement de la chaudière de l'église.

**36. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2016**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 126.300,63 € ;
- Dépenses : 126.300,63 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire de 6.338,80€ dans le cadre de la réparation de la corniche du presbytère.

**37. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2016**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez, en sa séance du 17 mars 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 16.173,95 € ;

- Dépenses : 16.173,95 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire de 7.000,00€ dans le cadre de la réparation des corniches de l'église.

**POLICE ADMINISTRATIVE**

**38. Fête de la Musique – Matches du Championnat d'Europe des Nations – Ordonnance de police – Adoption**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter une ordonnance de police relative à la diffusion sur écran géant de matches du Championnat d'Europe des Nations et relative à la Fête de la Musique.

**39. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver un règlement complémentaire au code de la route relatif au mode de stationnement à la rue Alfred Defuisseaux à Péronnes, en y instaurant une interdiction de stationner, du côté des immeubles pairs de la rue.

**40. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver un règlement complémentaire au code de la route instaurant un passage pour piétons à hauteur de la chapelle de la rue du Cœur Dolent à Binche.

**41. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route**

**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Georges Dehavay, n° 28.

**PROJET DE PROCES-VERBAL**

**42. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2016**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 22 mars 2016.